



ETAPES DE LA MISE EN GESTION



① Envoi du dossier :

L'ensemble du dossier doit nous être envoyé par mail.

Si le propriétaire souhaite souscrire à notre GLI, merci de nous envoyer le dossier locataire le plus rapidement possible afin de faire la demande d'agrément auprès de l'assureur.

② Etude du dossier :

A réception du dossier, celui-ci sera étudié.

Si des éléments sont absents ou incomplets, nous vous tiendrons informé par mail.

ATTENTION : Aucun mandat ne sera signé en l'absence d'un dossier complet !

③ Validation du dossier et signature du mandat :

Une fois le dossier validé, le propriétaire recevra un mail pour procéder à la signature électronique de son mandat de gestion et de son bulletin d'adhésion à la GLI le cas échéant.

④ Entrée du locataire :

Lorsque le mandat est signé, vous pouvez mettre en place le bail avec le locataire et le faire entrer dans les lieux.

Si le propriétaire est titulaire d'une GLI, il est indispensable d'avoir obtenu un agrément de la part de l'assureur avant de faire entrer le locataire dans le lieu sous peine de résiliation du mandat de gestion.

ATTENTION : Les fonds reçus d'un locataire ne pourront être reversés au propriétaire qu'une fois le mandat mis en place. Si le mandat n'est pas signé, les fonds seront renvoyés au locataire.